

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 19/12/2024

TE 63 - Eclairage public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage suite aménagement PRCS CALVAIRE ET RENF B.T.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire Energie 63, auquel la commune est adhérente.

L'estimation des travaux s'élèvent à 6 000 € HT pour la part communale.

Autorisation au maire de signer la promesse et le crédit-bail au profit de la SARLU SCO Carrosserie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'opération suivante à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer la promesse et le crédit-bail au profit de la SARLU SCO Carrosserie sur tout ou partie de la parcelle cadastrée XE 50 au Bourg de Gelles pour une durée de 20 ans moyennant un loyer. Il est aussi stipulé une promesse de vente du bien immobilier à l'expiration du contrat de crédit-bail.

Cession Bail emphytéotique étang de Gelles

Un bail a été signé entre la Commune de Gelles et la Société Civile Immobilière de CHANTOING le 1^{er} novembre 1979 qui doit se terminer le 31 octobre 2064.

Ce bail va être cédé à un nouveau propriétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Modification du bail avec OPHIS (ancien bâtiment des sœurs)

Le 25 octobre 2007, l'Ophis et la Commune de GELLES ont signé un bail à construction pour une durée de 55 ans devant s'achever le 31 octobre 2062.

La Commune restant propriétaire d'une partie de ce bâtiment dans laquelle elle aménage 4 logements, il est nécessaire de mettre en place un règlement de copropriété. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du PUY-DE-DÔME

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention souscrite avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme pour la prévoyance « Maintien de salaire » pour tous les employés titulaires et stagiaires à compter du 1^{er} janvier 2025.

Rénovation énergétique de la Salle du Temps Libre - Dévolution des travaux des lots 7, 8 et 10

Concernant le projet de rénovation énergétique de la salle du Temps Libre et suite aux délibérations 2024_068 du 26/09/2024 et 2024_074 du 13/11/2024, Monsieur le Maire, chargé de l'ouverture et de l'examen des plis rappelle la procédure de mise en concurrence qui a été faite pour les lots 7, 8 et 10 :

Aux vues des offres reçues, Monsieur le Maire fait état des conclusions du rapport d'analyse présenté par l'architecte PERICHON et qui propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 7 : Plomberie – Sanitaire - Ventilation, entreprise FAVIER

Lot 8 : Electricité – Chauffage électrique, entreprise ROUSSEL

Lot 10 : Vidéo projection Sonorisation, entreprise MAZET SOLUTIONS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les choix ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et notifier les ordres de service ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

Construction 4 logements - modification des marchés

Suite à l'avancement des travaux et aux réunions de chantier en présence de plusieurs élus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les marchés suivants :

- Lot n°2 : Plus-value de 4 576 € HT pour rajout de meubles sous évier avec plan de travail
- Lot n°5 : Moins-value de – 600 € HT pour suppression des meubles sous évier et rajout de la fourniture de 4 compteurs d'eau
- Lot n°1 : Moins-value de 2 750 € HT pour l'installation de chantier (local fourni par la commune) et moins-value de 278,95 € HT concernant la modification de la prestation « option 3 » reprise plafond cage d'escalier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les modifications ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Subvention Exceptionnelle Groupement de Défense des végétaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association de Groupement De Défense des Végétaux de Gelles a acheté du gaz en 2024 pour lutter contre les taupes sur l'ensemble de la Commune et propose de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 50% de la facture HT de 2024.

Subvention Exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention reçue par courrier.

L'association Palhaço intervient sur notre commune auprès des séniors dans le cadre d'activité de gym d'entretien, suite à l'arrêt de certains financements une participation est demandée aux participants et cette association souhaiterait une aide de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention à l'association Palhaço.

Réparation four village de Say

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande reçue de la part de l'association du village de Say « le lien des Beauges » pour une aide financière concernant la rénovation du deuxième four du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte que la commune prenne en charge les matériaux afin d'encourager les réparations du petit patrimoine communal.
- Charge Monsieur le Maire de convenir avec l'association des modalités pour les achats de ces matériaux
- Indique que ces dépenses seront prévues au budget 2025

Classement de la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération n°2024_066 du 26/09/2024 il convient de reclasser correctement nos chemins.

Le classement de la voirie de la commune tel qu'il apparait dans le plan cadastral fourni par la DDT est erroné et incomplet.

Par la délibération n°2020_086 d'autoriser le cabinet GEOVAL à remettre à jour le classement de la voirie, un tableau nous a été fourni.

Certains chemins sont déjà classés tout ou partie dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire propose d'entériner le classement dans le domaine public de la commune de l'ensemble de la voirie.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les modifications ci-dessus.

Recensement de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2024_092 il convient d'approuver le tableau de classement de la voirie communale pour une longueur de 65 374 ml.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1/ Approuve le tableau de classement de la voirie communale établi par Géoval pour une longueur de 65 374 ml
- 2/ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants et à faire mettre à jour ce classement auprès des services concernés.

Complément de compte-rendu :

1/ Monsieur le Directeur et Monsieur le Président de la Maison Familiale Rurale sont venus nous présenter leur école (effectifs, formations...) et surtout leur futur projet d'agrandissement de leur bâtiment.

En 2023/2024 : 95 enfants et en 2024/2025 : 137 élèves.

Monsieur le Directeur remercie le Conseil pour les salles mises à disposition.

Les futurs bâtiments se construiraient en partie sur un terrain communal.

2/ Monsieur le Maire félicite Bruno IZARD qui a été promu commandant à la Sainte Barbe Départementale.

3/ **Projet maison médicale** : Nathalie COMBRE projette une photo de la future maison afin de se rendre compte des façades.

4/ Monsieur le Maire propose d'arrêter le loyer du local non meublé situé 61 Grand'Rue au 31/01/2025, le Conseil Municipal est d'accord.